

Montréal le 16 avril 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

**Objet: Énergir - Demande concernant la mise en place de mesures relatives
à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier R-4008-2017**

Chères consœurs, chers confères,

Tel que mentionné lors des audiences de janvier 2020, la Régie de l'énergie (la Régie) souhaite limiter l'étendue de la confidentialité des documents déposés sous pli confidentiel dans le dossier mentionné en objet.

À cet égard, il a notamment été proposé que les intervenants caviardent les documents qu'ils ont déposés sous pli confidentiel, puis les soumettent à Énergir pour s'assurer que ces documents respectent les ententes de confidentialité. Une fois les commentaires d'Énergir obtenus, les intervenants déposeraient chacun leurs documents caviardés au SDÉ. La Régie se réservait le droit de déterminer de manière finale si une information devait être rendue publique.

La Régie souhaite que les intervenants soumettent les documents caviardés à Énergir d'ici le **24 avril 2020**, qu'Énergir effectue sa vérification au plus tard le **1^{er} mai 2020**, afin que le dépôt au SDÉ soit effectué par les intervenants dans les 10 jours de la réception des commentaires d'Énergir.

Si les participants ont des questions ou des commentaires sur le contenu de la présente, la Régie apprécierait qu'ils soient déposés d'ici le **21 avril 2020**, à midi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

